



Association ALAHMI

RECRUTE POUR L'IME ET SESSAD LA MONNERAIE A
CHEMILLE



UN(E) MEDECIN PSYCHIATRE (H/F)

CDI – 0.23 ETP (8h/semaine)

POSTE A POURVOIR EN JANVIER 2024

Emission de l'annonce le 25.10.2023

L'ASSOCIATION

L'ALAHMI accueille environ 460 adultes, adolescents et enfants en situation de handicap, sur cinq structures dans le Maine et Loire (Chemillé, La Jumellière, Vernantes).

Les personnes accueillies doivent être accompagnées dans les gestes de leur vie quotidienne. Afin d'assurer un accompagnement de qualité, 420 professionnels sont embauchés par l'ALAHMI.

LE POSTE

→ Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, le médecin psychiatre prend en charge les personnes accueillies à l'IME et SESSAD La Monneraie (secteur enfants/adolescents). Dans son champ de compétences, il est l'interlocuteur médical du directeur, des familles et tuteurs ainsi que des différentes administrations et des caisses d'assurance maladie.

LES MISSIONS

- Réaliser des diagnostics, des prescriptions médicales
- Elaboration du projet de soins
- Veiller à la bonne compréhension de la personne accueillie à chaque étape du projet de soins
- Mettre à jour le dossier médical des résidents
- Coopérer avec l'équipe pluridisciplinaire
- Collaborer avec les différents réseaux de soins sur le territoire dans l'organisation de la continuité des soins des enfants accueillis

PROFIL RECHERCHE

- ✓ Médecin psychiatre exigé
- ✓ Inscrit au Conseil National de l'Ordre des Médecins

LES COMPETENCES HUMAINES

- ☺ Sens de l'écoute
- ☺ Capacité d'adaptation
- ☺ Dynamisme et esprit d'initiative
- ☺ Capacité à travailler en équipe

LES COMPETENCES TECHNIQUES

- ✓ Gestion des troubles du comportement
- ✓ Utilisation de l'informatique

VOTRE CANDIDATURE

CV + lettre de motivation + prétentions salariales
A l'attention de la DRH de l'ALAHMI,
avant **1^{er} décembre 2023**
Par mail : recrutement@alahmi.fr
ou sur notre site : www.alahmi.fr

LA REMUNERATION ET LES PETITS +

- ☆ Rémunération : selon grille de la CCN66 + expérience
- ☆ Prise en charge intégrale de la mutuelle par l'employeur pour le salarié et ses enfants
- ☆ Activités sociales et culturelles par le Comité Social et Economique de l'ALAHMI (chèques vacances, chèques culture...)